



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 12 mars 2024

N° 28 / H030

## **Commission Environnement et développement durable**

**Programme statistique 2024**

### **Services producteurs intégrés dans ce programme :**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction de l'information environnementale

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques des transports

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques de l'énergie

### **Pour information :**

Des programmes de travail d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et de la construction » est présenté dans celui de la commission Démographie et questions sociales ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - Service de la statistique et de la prospective (SSP) » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee - Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché.

### **Références aux avis du programme de moyen terme du Cnis :**

En raison de la révision du programme de moyen terme du Cnis, aucune référence aux avis n'est faite dans ce programme, contrairement aux autres années. Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission ont été officiellement adoptés par l'assemblée plénière en janvier 2024. Ils sont donnés en annexe pour information.

## 0. Orientations pour 2024

---

En 2024, le Sdes continuera à apporter son appui au Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), s'agissant notamment des indicateurs de suivi des différents chantiers de la planification écologique et de la mise en œuvre de la feuille de route Numérique et données pour la transition écologique.

**Dans le domaine de l'énergie**, les besoins de données resteront importants au sein du ministère comme des institutions internationales pour le suivi de la crise énergétique, du plan de sobriété et des mesures de soutien. L'offre de statistiques sera consolidée et enrichie, avec notamment de nouvelles données sur la consommation d'énergie des *datacenters*, la conception d'un bilan de l'hydrogène. La rénovation énergétique restera un axe important, avec un suivi actualisé de la performance énergétique du parc de logement et des aides à la rénovation, les premiers résultats de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, et l'analyse de l'impact des rénovations sur la consommation réelle d'énergie à partir des données de consommations réelles concernant un échantillon représentatif d'un million de ménages.

**Dans le domaine des transports**, le Sdes élargira la mise à disposition des données sur le transport de marchandises, par une diffusion élargie aux domaines maritime et fluvial et la production d'un atlas sur les entrepôts logistiques. De nouvelles statistiques sur les immatriculations et sur le parc de véhicules selon le niveau de vie des ménages seront disponibles grâce à l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec des données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli. Plusieurs publications valoriseront ces données en 2024, portant notamment sur les acquéreurs de véhicules électriques, l'usage de la voiture ou encore les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules routiers selon les caractéristiques des ménages. D'autres études sur le verdissement des flottes professionnelles et sur les mobilités sociales et professionnelles des conducteurs de transport routier seront produites ou engagées. Enfin, une nouvelle édition de l'enquête sur la mobilité des personnes sera en préparation pour une collecte à l'horizon 2025-2026.

**Dans le domaine environnemental**, les comptes économiques de l'environnement et les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement seront actualisés et enrichis, en lien avec les nouvelles obligations réglementaires. Plusieurs études ou travaux de synthèse seront produits, notamment sur les risques naturels, la mer et le littoral, la qualité des eaux souterraines, les espaces protégés, l'irrigation, les sargasses. Une nouvelle édition du rapport sur l'état de l'environnement sera publiée et valorisée au dernier trimestre 2024.

Enfin, la modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

## 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

### Énergie

L'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (Trelo)**, collectée à partir de l'automne 2023, sera validée puis valorisée. Il s'agit d'un renouvellement de l'enquête Tremi<sup>1</sup>, réalisée en 2020 sur les maisons individuelles et d'une extension de son champ aux logements collectifs et du parc social. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permettra de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribuera à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements seront caractérisés finement, afin d'estimer par la suite les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux rénovations. À terme, il est prévu d'apparier les données de l'enquête Trelo avec les consommations réelles d'électricité et de gaz des logements enquêtés afin de quantifier les économies réelles d'énergie liées aux travaux de rénovation afin d'estimer les gains réels d'énergie liés à la rénovation.

### Transport

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le Sdes fera évoluer le **dispositif d'enquête sur la mobilité** des personnes en y associant son réseau de partenaires (Cerema<sup>2</sup>, UGE<sup>3</sup>, DGITM<sup>4</sup>...). La nouvelle enquête devrait être présentée pour avis d'opportunité au Cnis en 2024, pour une collecte à l'horizon 2025-2026.

### Environnement

Une nouvelle **enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP** en 2024 (EDD) sera conduite en 2025 suite aux éditions précédentes (2004, 2008, 2014). Cette enquête permettra de disposer d'un nouveau point de référence sur le sujet pour les deux rapportages « règlement statistique déchets » et « 11.2.b de la Directive cadre déchets, sur les déchets de la construction et de la démolition », les nouvelles sources d'information administratives que sont la REP PMCB<sup>5</sup> et le registre national des terres excavées et sédiments (RNDTS) ne permettant pas de répondre de façon complète à ces besoins. L'année 2024 sera consacrée à la préparation des bases de sondage avec l'appui de l'Insee, la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation de l'enquête par un prestataire, au choix de ce dernier, au test des questionnaires et au passage au comité du label.

La refonte du **programme pluriannuel d'enquêtes sur la thématique « environnement et société »** se poursuivra en vue de rationaliser le programme d'enquêtes sur le sujet en lien avec les autres organismes (Insee, Credoc, Ademe, Science-Po), en s'attachant à préserver les séries longues, sans pour autant négliger les sujets émergents.

---

<sup>1</sup> Enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles

<sup>2</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement

<sup>3</sup> Université Gustave Eiffel

<sup>4</sup> Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

<sup>5</sup> Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages. Après appariement avec les aides à la rénovation et les données fiscales, **l'impact des rénovations sur les consommations réelles d'électricité et de gaz** sera étudié. Les données de consommation réelles seront également appariées aux DPE (Diagnostic de performance énergétique) afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements.

### Transport

**Suite au rapprochement entre les données du répertoire statistique des véhicules routiers et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant, plusieurs publications et données associées permettront d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages : en début d'année, une étude sur les comportements d'achat de voitures électriques sera publiée et le bilan des immatriculations de voitures neuves et d'occasion sur l'année 2023 comportera des données nouvelles sur les caractéristiques des ménages ; au 2<sup>e</sup> semestre 2024, une étude analysera la détention et l'usage de la voiture selon le niveau de vie et les caractéristiques des ménages (composition, habitat individuel/collectif, lieu de vie, taux d'équipement en véhicules...). Enfin, une **nouvelle étude sera engagée sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules routiers, avec un focus sur les émissions des voitures en fonction des caractéristiques des ménages.****

L'amélioration des dispositifs de collecte **maritime** sera poursuivie, avec l'objectif de mettre en place de nouveaux redressements pour améliorer la qualité des statistiques sur les marchandises, les passagers et les navires. Le Sdes poursuivra la concertation avec la DGITM et la DGAMPA<sup>6</sup> sur l'impact, pour la collecte statistique, de la mise en place du guichet unique portuaire.

Après la rénovation méthodologique de **l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM)**, réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, le projet de refonte du système informatique de collecte de cette enquête, engagé fin 2023, devrait donner lieu à de premiers développements informatiques fin 2024. Ce projet pluriannuel a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production.

Après de premières analyses sur les revenus des conducteurs de VTC en 2023 mobilisant les nouvelles données de plateformes VTC, des analyses plus détaillées sur les **examens de taxis et VTC** viendront alimenter l'actualisation au 1<sup>er</sup> semestre 2024 du rapport annuel sur les taxis et VTC, dans le cadre de l'observatoire national du transport public particulier de personnes (T3P).

Le travail d'investissement engagé en 2023 sur l'alimentation d'un nouveau **répertoire des entrepôts logistiques**, à partir de sources publiques et privées, sera poursuivi afin de publier en 2024 un nouvel atlas sur les entrepôts de plus de 10 000 m<sup>2</sup>.

Dans le contexte de pénurie durable de la main d'œuvre dans les métiers des conducteurs routiers dans le transport de marchandises et de voyageurs, une étude sur la mobilité professionnelle de ces conducteurs sera engagée à partir des données du panel tous salariés de l'Insee, en vue d'une publication en 2025.

---

<sup>6</sup>Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

## Environnement

Les couches des **espaces protégés** ainsi que celle des sites inscrits / sites classés seront croisées avec diverses données (population, document d'urbanisme, données relatives aux milieux agricoles et forestiers, etc.) dans le but de produire des fiches de territoire facilement actualisables dans un outil de data visualisation.

Le Sdes s'appropriera les données sur la **qualité hydrobiologique des cours d'eau** issues de la base Naïades en vue du rapportage à l'Agence européenne pour l'Environnement (WISE2) non réalisé jusque-là. Il déterminera les EQR (indice d'écart à la référence) et dressera les tendances suivant la série chronique la plus pertinente, avec l'appui de la DEB (déclaration d'échanges de biens) qui définira les paramètres les plus appropriés.

En préparation de la mise en place des **comptes d'écosystèmes**, le Sdes construira un ensemble de couche SIG avec pour objectif d'avoir, d'une part, une description la plus fine possible de l'étendue et de l'état des écosystèmes et, d'autre part, des données synthétiques cohérentes avec les autres rapportages sur le sujet (Teruti<sup>7</sup>, Compte de la forêt, Règlement restauration de la nature, ...).

Le Sdes poursuivra son travail commencé en 2023 de constitution d'une couche SIG des « espaces verts urbains » en vue de calculer des indicateurs **d'accessibilité aux espaces verts**. Une collaboration avec l'Insee (Division Statistiques et Analyses urbaines) est prévue en 2024 pour coupler la couche SIG avec les données Fidéli.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

#### Énergie

En matière de **données locales d'énergie**, les travaux pour étendre la diffusion des données à la maille « adresse » à une grande partie des gestionnaires de réseau de distribution, tel que prévu par les textes réglementaires, se poursuivront.

Les **statistiques du bilan de l'énergie** seront consolidées. Des améliorations seront apportées à l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE) en matière de suivi de la démographie des centrales et d'appariement avec le registre de RTE<sup>8</sup>. Des contrôles seront effectués sur les rendements et les secteurs d'activité des sites pour mieux identifier l'autoconsommation. Les travaux de révision de la méthode de correction des variations climatiques des consommations d'énergie, conduits en 2023 sur les séries mensuelles, se poursuivront pour les données annuelles.

Des travaux seront menés pour fiabiliser le **bilan du gaz** et notamment pour déterminer les clients finaux du secteur qui utilise du gaz pour la production de chaleur sans être un réseau de chaleur. Il s'agira de partager les consommations entre résidentiel et tertiaire.

Plusieurs investissements viseront à préparer la réponse aux demandes internationales issues des nouveaux textes adoptés. En particulier, les travaux se poursuivront sur la consolidation d'un **bilan de l'hydrogène** et l'intégration de l'hydrogène dans le bilan de l'énergie. En particulier, la base de sondage de l'enquête sur la production d'hydrogène sera étoffée et des travaux de consolidation et d'adaptation des autres sources existantes seront menés pour identifier l'hydrogène, ses usages et ses modes de production. Par ailleurs, les travaux sur l'identification des consommations énergétiques des **datacenters** se poursuivront et de premières statistiques seront diffusées en 2024.

Sur les **prix du gaz et de l'électricité**, l'expertise se poursuivra sur la possibilité d'enrichir l'enquête semestrielle « transparence des prix » à partir des indices de l'Insee (Indice des prix à la consommation ou Indice des prix à la production) ou des tarifs de référence (Tarif réglementé de

---

<sup>7</sup>Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire

<sup>8</sup>Réseau du Transport d'Électricité

vente (TRV) pour l'électricité ou tarifs de référence définis par la Commission de régulation pour l'Énergie pour le gaz). L'objectif serait de pouvoir fournir à Eurostat et l'Agence internationale d'Énergie des données plus fréquentes sur les prix, tout en limitant la charge de réponse pour les opérateurs. Un travail sera également mené pour améliorer le suivi des mesures de soutien aux consommateurs pour limiter la hausse des prix de l'énergie (chèque énergie, gel des tarifs réglementés de vente, ...). Des travaux seront également menés pour fiabiliser l'estimation des prix pour les gros consommateurs.

Des travaux spécifiques au **compte satellite du logement** seront entrepris, avec des améliorations méthodologiques prévues sur le chiffrage de l'activité immobilière.

### Transport

L'analyse des véhicules détenus par des entreprises ou des administrations donnera lieu à une publication sur le **verdissement des flottes professionnelles** au 2<sup>e</sup> semestre 2024.

Le Sdes publiera une étude sur l'enquête Mobilité des personnes 2019 au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, centrée sur les **déplacements professionnels**. Une étude sur les liens entre étalement urbain, niveau de vie des ménages et émissions de CO<sub>2</sub> sera initiée, en collaboration avec l'Insee en vue d'une publication en 2025.

Le bilan annuel des transports sera enrichi d'une fiche sur la situation des transports de marchandises et de voyageurs en France relativement à celles des pays européens. Il sera également complété par la publication d'une synthèse transversale sur le transport de marchandises.

Le **compte satellite** des transports en 2023 intégrera un changement de base (passage d'une base 2014 à 2020), afin de prendre en compte notamment les évolutions liées au passage en base 2020 des données de comptabilité nationale de l'Insee. Un *Document de travail* décrivant la méthodologie du compte sera publié en 2024 ou 2025.

### Environnement

Suite à la publication de la Stratégie nationale **biodiversité** (SNB3) et de ses fiches mesures en décembre 2023, le Sdes, en lien avec l'Office français de la Biodiversité et la DEB, participera aux travaux sur le suivi des indicateurs clés (mode d'acquisition, mise à disposition).

S'agissant de la thématique de l'**eau**, la base de données Ades (portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) sera exploitée pour donner un aperçu de l'évolution de la qualité des eaux souterraines ; un travail exploitant les données de l'outil Roseau sera engagé pour réaliser un bilan sur l'assainissement.

S'agissant de la **mer** et du **littoral**, le Sdes publiera un recueil de 50 Chiffres clés sur la mer et le littoral début 2024. Il assistera la DGAMPA pour l'élaboration du nouveau dispositif de suivi de la Stratégie nationale de la mer et du littoral 2023-2029 et apportera un appui à la DEB pour valoriser et croiser les données portant sur les plages concédées.

S'agissant des **sols**, un enjeu important sera de définir une stratégie de surveillance de la qualité des sols en adéquation avec les attendus du projet de directive sol et en continuité du réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) mis en place depuis 20 ans en France.

Comme les années précédentes, le bilan annuel de la **qualité de l'air** extérieur sera actualisé en fin d'année. Auparavant, un *Document de travail* analysera plus précisément l'état de la pollution de l'air en France par rapport aux nouvelles valeurs guides de l'Organisation mondiale de la Santé.

Dans le cadre du rapportage de la convention de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Sdes s'attachera à mettre à jour les **indicateurs Sendai** pour l'année 2022 et cherchera, si possible, à améliorer/compléter certains indicateurs. Le service apportera

également un appui à la DGPR<sup>9</sup> pour améliorer la base de données événements permettant de référencer tous les événements majeurs dont le suivi relève du rapportage Sendai.

Après la publication des chiffres clés sur les **risques naturels** prévue pour début 2024, le Sdes, mettra à jour les indicateurs de l'ONRN<sup>10</sup> concernant l'exposition aux aléas (mouvement de terrain, cavités naturelles, inondations par débordement des cours d'eau ou par submersion marine) et animera les réflexions portant sur la revue et la modernisation des indicateurs produits par cette instance.

Un document de travail dressant un panorama sur la thématique des **nuisances sonores** (état des lieux des données disponibles, producteurs de données, acteurs impliqués, réglementations) sera diffusé.

S'agissant du calcul de l'**empreinte carbone**, les travaux méthodologiques conduits avec l'Insee s'achèveront, avec la diffusion en septembre 2024 d'une estimation de l'empreinte carbone de la France s'appuyant sur le modèle multirégional Figaro d'Eurostat.

S'agissant de l'**empreinte forêt** de la France, le Sdes actualisera ses estimations des quantités de matières premières importées en France selon l'origine réelle des produits, pour les commodités visées par la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), et des surfaces de terre mobilisées pour les produire.

Le rapportage sur le **gaspillage alimentaire** devrait bénéficier en 2024 de meilleurs résultats issus de l'enquête de l'Insee sur les déchets non dangereux et pour la partie production primaire, des premières données de l'enquête pratiques culturelles « grandes cultures » du ministère en charge de l'agriculture.

L'estimation des **métiers verts** sera révisée en 2024 sur la base de la nouvelle liste de codes PCS<sup>11</sup> permettant de reconstituer un agrégat vert. Ce nouvel agrégat sera analysé à la fois à partir des données du recensement de la population et des données de l'enquête emploi. Les estimations relatives aux étudiants en formation environnement seront améliorées grâce à des données plus détaillées sur les formations initiales (y compris établissements privés) en provenance du ministère de l'Enseignement supérieur. Les nouveaux formacodes utilisés pour caractériser les formations continues seront expertisés afin de pouvoir identifier les formations continues contribuant à la transition écologique.

**S'agissant des comptes monétaires de l'environnement**, les investissements relatifs au volet gestion des ressources, faisant l'objet de reportages volontaires à Eurostat, se poursuivront, avec la consolidation de la répartition des investissements liés aux énergies renouvelables (EnR) par agents économiques et la production d'estimations pour le compte des dépenses sur la maîtrise de l'énergie (rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments basse consommation). Le développement du compte de subventions favorables à l'environnement sera initié dans la perspective du futur rapportage obligatoire (en 2025 ou 2026). Concernant les taxes environnementales, la ventilation par branches des taxes appliquées à l'énergie sera revue.

Le **rapport sur l'état de l'environnement** en France en 2024 sera valorisé en fin d'année. Ce rapport, produit tous les 4 ou 5 ans depuis 1994, offre un panorama complet de l'état des milieux naturels, des pressions qu'ils subissent et des actions mises en œuvre par les acteurs économiques et la société pour les protéger. Ce nouveau rapport sera structuré autour de quatre grands chapitres : l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des milieux, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité.

---

<sup>9</sup>Direction générale de la Prévention des risques

<sup>10</sup>Observatoire national des Risques naturels

<sup>11</sup>Professions et catégories socioprofessionnelles



## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le **répertoire inter-administratif des locaux (RIAL)** ouvrira ses services aux premiers institutionnels du logement courant 2024. L'appropriation de ce nouveau service représentera un enjeu important, l'objectif étant la diffusion du nouvel identifiant unique du logement, fondé sur l'invariant fiscal, dans l'ensemble des systèmes d'information comportant une dimension logement.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

S'agissant de la thématique de l'**eau**, les données sur la pollution des eaux de surfaces par les nitrates, les pesticides ou les substances prioritaires, seront organisés pour une mise à disposition sous forme de dataviz.

Le catalogue de données mises à disposition *via* l'outil Dido sera enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données (immatriculations, irrigation, prélèvements en eau...).

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

---

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir / évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.)	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	Sdes	Fideli : fichier démographique sur les logements et les individus	Insee	Véhicules immatriculés en France

## **Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis**

### **Rendre compte d'un monde qui se transforme**

#### **AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

#### **AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

#### **AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

#### **AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors,

la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

### **AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

### **AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires**

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

## **Innover pour mieux répondre aux besoins**

### **AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

### **AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Environnement et développement durable du Cnis**

### **Comptes de l'environnement et empreinte carbone**

#### **Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles**

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

#### **Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement**

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

### **État de l'environnement**

#### **Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité**

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

#### **Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau**

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

### **Activités humaines et changement climatique**

#### **Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?**

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

#### **Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments**

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

#### **Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises**

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

## **Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>**

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

## **Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité**

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO<sub>2</sub>, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

## **Avis n° 10 : Santé et environnement**

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).